

**PROJET DE RAPPORT DE LA 13^e SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Jour 1 – Lundi 17 février 2020

| |
|--|
| Cérémonie d'ouverture de 9h30-11h00 |
|--|

POINT 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La cérémonie d'ouverture, tenue le lundi 17 février 2020, comprend des éléments rituels, culturels et officiels.
2. Les éléments rituels et culturels comprennent :
 - Une prière accompagnée d'un spectacle de danses représentatives des cultures du nord, du sud, de l'est et de l'ouest de l'Inde ;
 - L'allumage de la lampe de la COP13 ;
 - Une performance vidéo d'une chanson sur le thème de la COP13 ;
 - La publication par le Gouvernement de l'Inde d'un timbre spécial pour la COP13 et d'une couverture commémorative.

POINT 2. ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

3. Des déclarations liminaires et des allocutions d'ouverture sont prononcées par :
 - Shri Chandra Kishore Mishra, Secrétaire, Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique, Gouvernement de l'Inde ;
 - M. Luca Parmitano, Commandant de la Station spatiale internationale (par message vidéo) ;
 - Mme Joyce Msuya, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS ;
 - Shri Babul Supriyo, Ministre d'État, Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique, Gouvernement de l'Inde ;
 - Shri Prakash Javadekar, Ministre de l'environnement, des forêts et du changement climatique, Gouvernement de l'Inde ; et
 - Shri Vijay Rupani, Ministre en chef, Gouvernement du Gujarat.

POINT 3. DISCOURS LIMINAIRE

4. Le discours liminaire est prononcé (par vidéoconférence) par Shri Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde.
5. M. Modi souhaite aux délégués la bienvenue en Inde, un pays doté d'une diversité biologique exceptionnelle, avec plusieurs hauts lieux de la biodiversité mondiale. La conservation des espèces sauvages et des habitats fait non seulement partie de la culture indienne, mais est également présente dans la Constitution et la législation. Le nombre d'aires protégées et l'étendue du couvert forestier en Inde ont tous deux considérablement augmenté ces dernières années, et l'Inde défend avec ferveur l'action climatique en étant l'un des rares pays à se conformer à l'Accord de Paris. Le Premier ministre souligne les initiatives spécifiques prises par l'Inde en faveur de la conservation du tigre (*Panthera tigris*), du lion d'Asie (*Panthera leo persica*), de la panthère des neiges (*Uncia uncia*), de l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), du rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*) et de l'outarde de l'Inde (*Ardeotis nigripes*) – cette dernière étant la mascotte de la COP13. Tout en assurant la

présidence de la COP de la CMS, l'Inde se concentrera sur une série de questions, parmi lesquelles : la conservation des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration d'Asie centrale, la conservation des tortues marines, la réduction de la pollution par les microplastiques et les plastiques à usage unique, les aires protégées transfrontalières et le développement durable des infrastructures. L'Inde est honorée d'accueillir la COP13, et M. Modi souhaite à tous les délégués une réunion fructueuse ainsi qu'un agréable séjour dans le pays.

6. Des remerciements sont prononcés par le Secrétaire général du Gujarat, M. Anil Mukim.

Séance plénière – 11h00-12h10

7. L'ouverture de la séance plénière est présidée provisoirement par le Président du Comité permanent, M. Øystein Størkersen (Norvège), qui prononce une brève allocution de bienvenue.
8. Une allocution est également prononcée par M. Ramon S. Bagatsing Jr, Ambassadeur des Philippines en Inde, en sa qualité de représentant du pays hôte et de la présidence de la COP12.
9. Le Président rappelle avec tristesse le décès du précédent Secrétaire exécutif de la CMS, le Dr Bradnee Chambers (1966-2019), et invite trois de ses anciens collègues et amis à lui rendre hommage. La vie, le travail et l'héritage exceptionnel qu'a transmis M. Chambers, y compris sa préparation visionnaire et énergique de la COP actuelle, sont rappelés par :
 - M. John Scanlon, envoyé spécial d'African Parks et ancien Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
 - Shri Soumitra Dasgupta, Inspecteur général des forêts, Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique, Gouvernement indien ; et
 - Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

POINT 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

10. Le Président demande au Secrétariat de présenter le document UNEP/CMS/COP13/Doc.4/Rev.2, *Règlement intérieur pour les réunions de la Conférence des Parties (COP)*. Il contient des révisions du règlement intérieur conformément à la décision 12.1 adoptée par la Conférence des Parties à sa 12^e session (COP12, Manille, 2017), et une correction de l'Article 22. Le document contient des recommandations d'amendements supplémentaires aux Articles 5 et 6, afin d'intégrer le rôle du président de la COP en tant que président de la session. Deux addenda présentent le règlement intérieur tel qu'adopté à la COP12, et une deuxième version reflétant les changements proposés.
11. La COP adopte le règlement intérieur figurant dans le document COP13/Doc.4/Rev.2 sans autre amendement.

POINT 5. ÉLECTION DU BUREAU

12. Le Président du Comité permanent rappelle que l'Article 5 du règlement intérieur prévoit l'élection du président de la COP, du président du Comité plénier, qui a également les fonctions de vice-président de la COP, et du vice-président du Comité plénier.

13. La Conférence élit le bureau suivant par acclamation :

Conférence des Parties

Président : M. Prakash Javadekar (Inde)

Vice-Président : Dr Akankwasah Barirega (Ouganda)

Comité plénier

Président : Dr Akankwasah Barirega (Ouganda)

Vice-Président : M. Simon Nemptsov (Israël)

14. Le Président du Comité permanent confirme que, conformément à l'Article 6 du règlement intérieur, le Bureau de la Conférence est désormais complet et comprend tous les membres du Comité permanent, le Président et le Vice-Président de la COP ainsi que le Vice-Président du Comité plénier. Le Bureau se réunira pour la première fois dans la soirée du 17 février.

POINT 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA SESSION

Point 6.1 Ordre du jour provisoire et documents

Point 6.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la session

15. Le Président demande aux participants de se référer aux documents UNEP/CMS/COP13/Doc.6.1/Rev.3, *Ordre du jour provisoire et documents* et UNEP/CMS/COP12/Doc.6.2/Rev.1 *Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion*.
16. En l'absence de propositions d'amendement, les deux documents sont adoptés par consensus.

POINT 7. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DES COMITÉS DE SESSION

17. Le Président rappelle que l'Article 3 du règlement intérieur prévoit l'établissement d'une Commission de vérification des pouvoirs de cinq membres. Il est d'usage lors des COP de la CMS que ces cinq membres soient issus des groupements régionaux.
18. À l'invitation du Président, les candidatures suivantes sont proposées :
- Afrique** : Malawi
 - Asie** : Arabie saoudite
 - Europe** : Pays-Bas
 - Amérique latine & Caraïbes** : Uruguay
19. Il n'y a eu aucune candidature de la région Océanie.
20. En l'absence d'objection, la COP confirme par consensus la constitution de la Commission de vérification des pouvoirs telle qu'elle est proposée.
21. Sur l'invitation du Président et conformément à l'Article 17 du règlement intérieur, la Conférence décide de constituer le Comité plénier.
22. Le Président note que la Conférence pourra souhaiter constituer de nouveaux comités ou groupes de travail pour discuter du projet de budget et d'autres questions. La COP décide que la constitution de ces organes sera prise en charge par le Comité plénier.

POINT 8. ADMISSION DES OBSERVATEURS

23. Le Président demande aux participants de se référer au document UNEP/CMS/COP13/Doc.8, *Admission des observateurs*, et invite les Parties à admettre les observateurs énumérés dans ce document.
24. En l'absence d'objections de la part de l'assistance, les observateurs énumérés dans le document COP13/Doc.8 sont admis par consensus.

POINT 9. RAPPORT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

25. M. Mamadou Kane, Chef de l'Unité sur la gouvernance internationale au PNUE, résume brièvement le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, tel qu'il figure dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.9.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

26. Le Président invite le Ministre de l'environnement, de la protection des territoires et de la mer de l'Italie, M. Sergio Costa, à faire une déclaration en sa qualité de coprésident, conjointement avec le Royaume-Uni, de la Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques 2020 (CCNUCC COP26).
27. Le Ministre souligne que 2020 est une année d'une importance capitale pour la politique environnementale internationale. Il met l'accent sur l'importance des espèces migratrices et de la CMS en Italie, et la valeur de la connectivité écologique en tant qu'approche du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Il souligne l'impact de deux problèmes sur les espèces migratrices, à savoir l'empoisonnement par les pesticides agricoles et le changement climatique. Le changement climatique affecte les espèces migratrices à bien des égards, et l'Italie est à la pointe des efforts déployés pour atténuer ses effets, en particulier dans son rôle de coorganisateur, avec le Royaume-Uni, de la COP26 de la CCNUCC à Glasgow en novembre 2020. Elle sera précédée d'événements à Milan et à Rome. Seule une approche holistique assortie d'une stratégie efficace permettra de relever le défi du changement climatique et de rétablir l'équilibre entre les êtres humains et l'environnement.

POINT 10. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION

a) Point 10.1 Comité permanent

28. Le Président du Comité permanent, M. Øystein Størkersen indique qu'en raison de la programmation rapide de la COP13, une seule réunion de l'ensemble du Comité permanent a eu lieu depuis la COP12, à savoir la 48^e réunion qui s'est tenue à Bonn en octobre 2018. En outre, deux réunions plus courtes ont eu lieu :
 - la 47^e réunion, à Manille, en octobre 2017, immédiatement après la clôture de la COP12 ;
 - la 49^e réunion, à Bonn, en novembre 2019.
29. M. Størkersen rappelle qu'après le décès prématuré de l'ancien Secrétaire exécutif, le Dr Bradnee Chambers, en janvier 2019, Mme Amy Fraenkel a pris les fonctions de secrétaire exécutive par intérim en mai 2019.
30. Outre la mise en œuvre des tâches qui lui ont été confiées par la COP12, le Comité permanent s'est concentré sur son mandat qui consiste à fournir des avis au Secrétariat et à suivre les progrès de la mise en œuvre. Des discussions répétées ont eu lieu sur les questions budgétaires, notamment sur l'énorme écart existant entre le coût du programme de travail 2018-2020 et les ressources disponibles pour sa mise en œuvre. La Convention n'est

pas encore sortie d'une situation financière inconfortable et cette question sera sans doute discutée en profondeur dans le cadre du groupe de travail en session sur les questions budgétaires.

31. Le 40^e anniversaire de la Convention a été marqué par un événement spécial qui s'est tenu à Berlin à l'invitation du Gouvernement allemand. En ce qui concerne l'avenir, la CMS est fortement engagée dans le processus d'élaboration et d'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, et des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne le mécanisme d'examen et le programme sur les législations nationales. La collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres organismes est plus cruciale que jamais et, bien que beaucoup de travail ait été accompli dans ce domaine, le chemin à parcourir est encore long.
32. Il convient de remercier le Secrétariat pour son travail dévoué et exemplaire, avec le fort soutien de la Famille CMS au sens large, de la communauté des ONG, des autres partenaires de collaboration et des donateurs.
33. La COP13 est la dernière COP de M. Størkersen en tant que Président du Comité permanent, mais il espère néanmoins assister aux futures sessions de la COP.

b) Point 10.2 Conseil scientifique

34. Le Président du Conseil scientifique de la CMS, le Dr Fernando Spina (Italie) fait une présentation résumant les activités du Conseil scientifique depuis la COP12. Deux réunions du Comité de session ont eu lieu :
 - la 3^e réunion, en mai/juin 2018, à Bonn ; et
 - la 4^e réunion, en novembre 2019, à Bonn.
35. Le Dr Spina souligne les points clés sur lesquels les réunions du Comité de session ont porté. Ils couvraient la planification des travaux du Conseil scientifique pour la période triennale 2018-2020 et, en particulier, la préparation et l'examen de la documentation de la COP13, incluant les propositions d'amendements aux annexes de la CMS, l'examen des progrès des actions concertées et les propositions de nouvelles actions concertées. Pendant l'intersession, le Conseil scientifique a également participé activement à un certain nombre de réunions internationales importantes, par exemple celle du Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP - *Multidisciplinary Expert Panel*) de l'IPBES en juillet 2019.
36. Ce sera la dernière COP de M. Spina en tant que Président du Conseil scientifique, une expérience incroyable et unique qui lui a permis de travailler aux côtés d'un groupe stimulant de spécialistes engagés. Il remercie toute la Famille CMS et souhaite bonne chance à son successeur.

Point 11. DÉCLARATIONS

a) Point 11.1. Rapport du dépositaire et pays hôte

37. L'Allemagne, dépositaire et pays hôte, présente le document UNEP/CMS/COP13/Doc.11.1 *Rapport du dépositaire* et attire particulièrement l'attention sur l'adhésion de six nouvelles Parties depuis la COP12 soit, en ordre chronologique : République dominicaine (1^{er} novembre 2017), Bosnie-Herzégovine (1^{er} décembre 2017), République de Trinité-et-Tobago (1^{er} décembre 2018), République du Liban (1^{er} juin 2019), République du Malawi (1^{er} septembre 2019) et République des Maldives (1^{er} novembre 2019). La Convention a désormais 130 Parties, comprenant 129 États membres, plus l'Union européenne. La République centrafricaine prend actuellement des dispositions en vue de son adhésion. Au cours de la période intersessions, l'Australie, la République d'Afrique du Sud, la République d'Ouganda, la République tchèque et la République du Zimbabwe ont émis des réserves relatives à des

décisions de la COP12 concernant des amendements aux Annexes de la CMS. Toutefois, conformément à la Convention de Vienne sur le droit des traités, et suite à une objection de l'Union européenne, la réserve émise par le Zimbabwe n'était pas applicable en raison de sa soumission tardive.

38. Israël exprime des doutes devant le recours de plus en plus fréquent aux réserves à propos des décisions de la COP et considère que cela porte atteinte aux objectifs de la Convention. Israël réitérera ses préoccupations sous le point pertinent de l'ordre du jour.

b) Point 11.2. Présidence de la COP

39. M. Ramon S. Bagatsing Jr., Ambassadeur des Philippines en Inde, présente brièvement le document UNEP/CMS/COP13/Doc.11.2 *Rapport de la présidence de la COP*. Il souligne, en particulier, le rôle important joué par les Philippines pour promouvoir la CMS dans la région Asie du Sud-Est depuis la COP12, notamment par l'intermédiaire du Conseil d'administration de l'ASEAN Center for Biodiversity. Parmi les autres initiatives majeures, il y a eu le renforcement de la coopération transfrontalière avec la Malaisie et l'Indonésie en matière de conservation des tortues marines et la promotion de l'Action concertée pour le requin baleine, adoptée à la COP12. Tous ces travaux ont été motivés par l'importance fondamentale des efforts de maintien de la connectivité écologique et de la coopération à tous les niveaux, notamment pour la création et la gestion d'aires protégées effectives. En transmettant la présidence de la COP au Gouvernement de l'Inde, le Gouvernement des Philippines exprime sa profonde gratitude aux Parties, aux partenaires et au Secrétariat de la CMS et reste fidèle à son engagement envers la cause de la conservation des espèces migratrices.

c) Point 11.3. États Parties (y compris les organisations d'intégration économique régionales)

d) Point 11.4. États non-Parties

40. En raison des contraintes de temps, le Président propose aux États Parties et non-Parties de transmettre leurs déclarations par écrit. Toutefois, il est possible de prendre la parole pour de brèves interventions orales, en particulier lorsque ces interventions sont faites au nom de groupes régionaux.
41. L'Union européenne exprime sa gratitude au Gouvernement de l'Inde qui est l'hôte de la COP13, remercie le Secrétariat pour ses travaux de préparation de la COP et félicite la Secrétaire exécutive pour sa nomination. Compte tenu de la crise mondiale de la biodiversité qui menace un million d'espèces d'extinction, et parmi elles de nombreuses espèces migratrices, il est impératif de donner la priorité aux travaux qui portent sur les facteurs de perte de la biodiversité. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit énoncer un plan ambitieux et transformateur dans lequel l'année 2030 représente un jalon crucial : en effet, les mesures prises dans la prochaine décennie façonneront l'avenir de la planète. L'UE et ses États membres sont prêts à travailler d'arrache-pied pour que la COP13 soit un grand succès.
42. Le Royaume-Uni exprime aussi sa gratitude au Gouvernement de l'Inde, ainsi qu'au Président et au Secrétariat, et souhaite chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Secrétaire exécutive. En cette année 2020 – 'Année décisive pour la biodiversité' – la communauté mondiale est placée devant de nombreux défis et de grandes possibilités et il est impératif d'utiliser la COP13 comme tremplin, à la fois pour la CdP15 de la CDB et la COP26 de la CCNUCC. Cette dernière sera organisée à Glasgow en novembre 2020, en partenariat avec l'Italie. Il est temps de saisir toutes les possibilités de sauvegarder l'avenir de la planète mais il faut pour cela un plan d'action pour rompre les barrières entre la nature et la pauvreté, entre le climat et la nature, et accroître le financement pour la nature.

43. La Mongolie, s'exprimant au nom de la région Asie, remercie à son tour le Gouvernement de l'Inde et le Secrétariat et souhaite au Président de la COP13 et aux présidents des groupes de travail un grand succès dans leurs travaux. La région est satisfaite des progrès des Actions concertées et autres initiatives de la CMS. À l'avenir, les priorités essentielles seront, notamment, le renforcement du lien entre les changements climatiques et la biodiversité, mais aussi la collaboration plus étroite avec d'autres cadres de l'environnement et du développement durable, en particulier une gamme élargie d'AME et pas seulement ceux qui sont directement concernés par la biodiversité. La région souhaite que les résolutions de la COP soient appliquées de manière globale et il importe de prendre des décisions correspondantes sur les dispositions budgétaires et financières. L'Asie souhaite que les négociations se déroulent dans un climat positif et voudrait voir un Secrétariat fort et un suivi effectif de l'application de la CMS.
44. L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe Afrique, remercie le Gouvernement de l'Inde qui accueille la COP13, le Secrétariat sous la direction d'Amy Fraenkel, et tous ceux qui ont fourni un appui pour permettre la participation de délégués de pays en développement. L'Afrique est déterminée à accélérer ses efforts d'application de la Convention. Les menaces qui pèsent sur les espèces migratrices, comme on peut le voir dans le Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de l'IPBES et dans les Perspectives mondiales de la diversité biologique, montrent que nous approchons, rapidement, du point de non-retour et qu'il faut agir de toute urgence. Les effets des changements climatiques sont particulièrement évidents et touchent aussi bien les espèces migratrices que les êtres humains. Les zones humides disparaissent plus vite que les forêts, alors même que les zones humides sont la source principale de l'eau dont nous avons tous besoin. Le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 fournit déjà des orientations et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est en construction. La COP13 doit envoyer un message clair sur l'importance de la connectivité écologique au-delà des aires protégées. Il faut suffisamment de ressources pour agir maintenant, favoriser des changements transformateurs et éviter le statu quo, passer de la parole aux actes.

e) Point 11.5. Accords de la CMS

45. Les représentants des Accords de la CMS font de brefs exposés résumant les rapports contenus dans les documents suivants :
- UNEP/CMS/COP13/Inf.4.1 *Progress Report of the Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP)* ;
 - UNEP/CMS/COP13/Inf.4.2 *Progress Report of the Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area (ACCOBAMS)* ;
 - UNEP/CMS/COP13/Inf.4.3 *Progress Report of the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA)* ;
 - UNEP/CMS/COP13/Inf.4.4 *Progress Report of the Agreement on the Conservation of Small Cetaceans of the Baltic, North East Atlantic, Irish and North Seas (ASCOBANS)* ;
 - UNEP/CMS/COP13/Inf.4.5 *Progress Report of the Agreement on the Conservation of Populations of European Bats (EUROBATS)* ; et
 - UNEP/CMS/COP13/Inf.4.6 *Progress Report on the Implementation of the Agreement on the Conservation of Gorillas and their Habitats (Gorilla Agreement)*.

f) Point 11.6. OIG et ONG

46. Les organisations suivantes font des déclarations :

- Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP) ;
- Convention de Ramsar sur les zones humides ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), s'exprimant également au nom du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité, qui comprend les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité ;
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- OceanCare ;
- Born Free Foundation ;
- Young Naturalist Network ; et
- Wildlife Conservation Society.

Point 12. RAPPORT DU SECRÉTARIAT

a) Point 12.1. Présentation des activités du Secrétariat

POINT 19. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2018-2020

47. Les points 12 et 19 sont examinés ensemble. La Secrétaire exécutive présente un résumé des activités du Secrétariat durant la période biennale 2018-2019, y compris l'information contenue dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.19 *Mise en œuvre du Programme de travail 2018-2020*. L'ensemble du Programme de travail mandaté par la COP12 était très ambitieux et nécessitait un budget de 72 millions d'euros (en excluant les coûts du personnel) pour la période triennale, alors que les contraintes budgétaires ont limité les travaux réellement entrepris les deux premières années à environ 10 millions d'euros – juste 14 pour cent du total.
48. Mme Fraenkel décrit en détail certaines activités entreprises. La CMS s'est engagée résolument à toutes les étapes de l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de s'assurer que les priorités de la CMS y soient totalement reflétées. Un nouveau processus de révision pour la CMS et un nouveau modèle pour les rapports nationaux ont aussi été lancés. La révision de Conservation Status of Migratory Species (État de conservation des espèces migratrices) a commencé et un atlas de migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie (Migration Atlas of African-Eurasian Birds) est en préparation en collaboration avec EURING ; sa publication est attendue pour 2021. Une série de fiches d'information sur les effets des changements climatiques sur les espèces est en train d'être produite en collaboration avec la CCNUCC et 11 fiches sont terminées à ce jour. Parmi les autres activités, on peut citer des travaux sur les prises accidentelles de tortues marines et d'oiseaux marins, en collaboration avec BirdLife International. Beaucoup d'autres activités ont eu lieu et toutes les informations se trouvent dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.19.

Comité plénier

49. Le Président du Comité plénier, M. Akankwasah Barirega (Ouganda), remercie les membres pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il rappelle que selon l'article 6 du règlement intérieur, il doit constituer les groupes de travail qui permettront au Comité plénier de faire avancer les travaux de la COP. En consultation avec le Comité permanent, les groupes de travail et présidents suivants sont proposés :
- GT sur le budget, avec pour président proposé le Président sortant du Comité permanent, Øystein Størkersen, Norvège ;

- GT sur les espèces aviaires, avec pour président proposé le Conseiller nommé par la COP, Stephen Garnett ;
 - GT sur les espèces aquatiques, avec pour président proposé le Conseiller nommé par la COP, Barry Baker
 - GT sur les espèces terrestres, avec pour président proposé la Mongolie.
50. La Croatie, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, demande des éclaircissements sur le forum qui sera utilisé pour les discussions sur des thèmes transversaux.
51. Le Président répond que la question sera résolue par le Comité plénier, mais que si c'est nécessaire, des groupes de travail spécifiques peuvent être constitués.

POINT 13. BUDGET ET ADMINISTRATION

a) Point 13.1. Exécution du budget de la CMS 2018-2020

52. Enkhtuya Sereenen (Secrétariat de la CMS) présente ce point et résume le document UNEP/CMS/COP13/Doc.13.1, qui décrit en détail le budget jusqu'en novembre 2019. Le document UNEP/CMS/COP13/Doc.13.1/Add.1 contient d'autres informations sur les contributions reçues jusqu'en février 2020. Le budget comprend les détails suivants :
- Les contributions payées en 2018, et jusqu'au 30 novembre 2019, atteignent un total de €4 293 498, tandis que €712 175 restent non payés (y compris des paiements dus avant 2015).
 - En 2019, la Norvège a versé une contribution volontaire additionnelle au fonds d'affectation spéciale de €14 856.
 - Globalement, 126 Parties devaient payer €2 559 888 pour 2018, et €2 611 087 pour 2019, soit au total €5 170 975.
 - Fin 2019, le Secrétariat avait reçu €2 168 022 pour 2018, et €2 125 476 pour 2019.
 - 41 Parties avaient encore à payer €313 290 pour 2018, et €398 885 restaient impayés par 55 Parties en 2019.
 - Le budget global d'application pour 2018-2019 montre un budget approuvé atteignant au total €5 170 975, et des dépenses de €4 307 006, aboutissant à un solde estimé de €979 298. Compte tenu des fonds réellement reçus, le solde a été ajusté à €952 000.
53. Mme Sereenen termine en implorant toutes les Parties dont les paiements sont en retard de régler leurs contributions sans délai et note que 20 Parties ont maintenant trois années au moins de contributions en retard. En revanche, 26 Parties ont déjà payé près d'un million d'euros de contributions pour 2020, avant la date limite, et sont chaleureusement remerciées pour leur ponctualité.